

Lot n° : **5**  
 Section : **AS**  
 N° : **-**

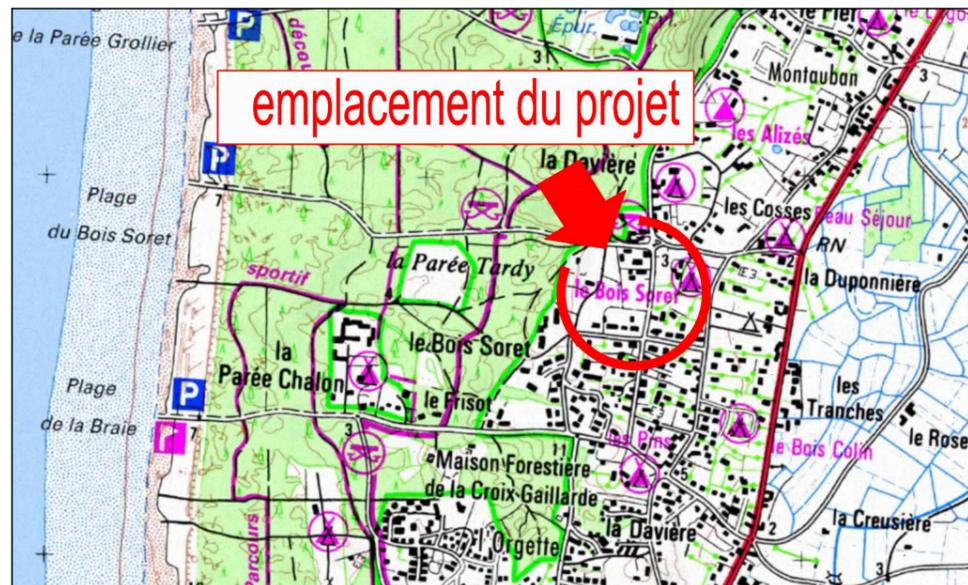
DEPARTEMENT DE LA VENDEE  
**COMMUNE DE NOTRE DAME DE MONTS**  
 Route de la Rive  
**Lotissement à usage d'habitation**  
**" Le Hameau de l'Océan "**

autorisé par arrêté N°PA 085 164 24 C0005 du 4 mars 2025

Superficie : **341 m<sup>2</sup>**  
 Superficie de plancher maximale : 240 m<sup>2</sup>

**PLAN INDIVIDUEL PROVISOIRE**

**PLAN DE SITUATION**

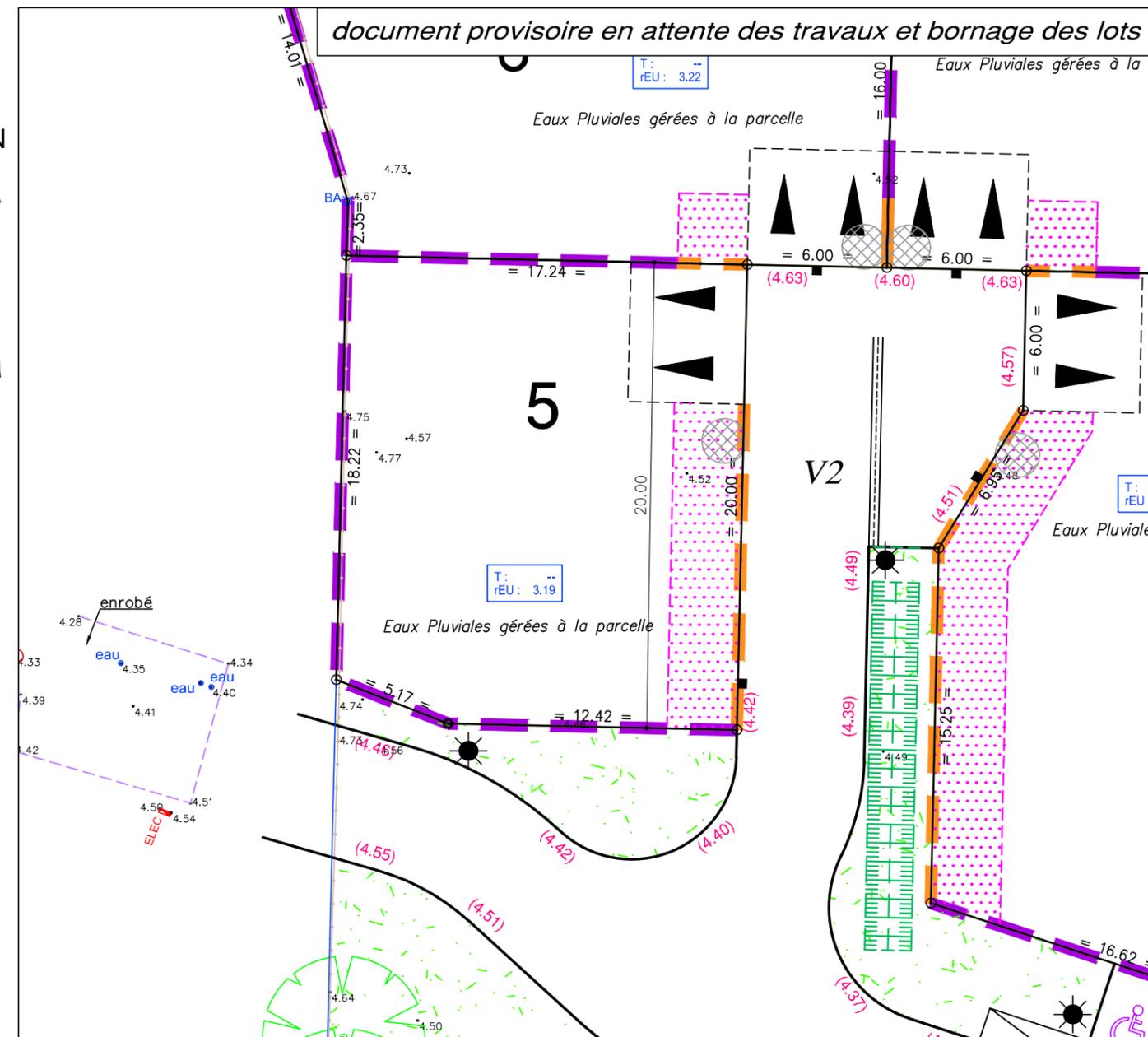


**PLAN D'ENSEMBLE**



**LÉGENDE CLÔTURE**

- A l'alignement des voies publiques et privées et sur un recul minimum de 3m par rapport à ces mêmes voies sur les limites séparatives, ou jusqu'au droit de la construction**
- Clôture composée soit :
  - D'un grillage et d'une haie, d'une hauteur maximum de 1,40m. Le grillage sera implanté en limite avec l'obligation de planter une haie arbustive ou d'essences vivaces (composée d'au moins trois essences) à l'intérieur du lot.
  - D'un mur plein maçonné et enduit ton pierre sur les deux faces, d'une hauteur totale de 1,40m.
- Sur les autres limites**
- Clôture d'une hauteur maximale de 1,80m constituée soit :
  - D'un grillage, doublé ou non d'une haie (composée d'au moins trois essences).
  - D'un mur plein maçonné et enduit sur les deux faces.
  - D'une clôture bois ajourée ou persiennée pour limiter la prise au vent.
  - D'un muret réhaussé d'un dispositif à claire-voie.



**LEGENDE**

- Zone non constructible
- Emplacement préférentiel et unique de l'accès automobile et du parking privatif non clos (dimension 6.00m x 5.00m minimum)
- Emplacement obligatoire et unique de l'accès automobile et du parking privatif non clos (dimension 6.00m x 5.00m minimum sauf le lot 4)
- Emplacement des places de stationnement publiques
- Espace Vert (engazonnement ou plantation arbustive)
- Végétation existante
- Aire de présentation containers ordures ménagères

**Ouvrages hors sol : (emplacement et cote à titre indicatif)**

- 00.00 - cote terrain naturel (nivellement effectué avant travaux de viabilité)
- (00.00) - cote projet voirie indicative (à vérifier après travaux de finition)
- - regard tabouret EU
- T : - - cote tampon du regard EU
- rEU : 00.00 - cote radier du branchement EU } cotes projet (à vérifier sur place)

**Les eaux pluviales sont gérées à la parcelle**

- ☼ - candélabre
- ⊗ - emplacement indicatif du coffret électrique/du regard téléphone et du citerneau AEP
- ↔ - signe d'appartenance
- ↔ - signe de mitoyenneté
- ⊗ - borne OGE

**Ouvrages hors sols :**  
 Position non contractuelle n'engageant pas la responsabilité du concepteur.  
 Des modifications pouvant intervenir à l'exécution des travaux, avant tout projet de construction, les acquéreurs devront impérativement vérifier le positionnement définitif des ouvrages (AEP, EU/EP, Electrique, GAZ, Téléphone, candélabres).

Maître d'Ouvrage

22, rue Benjamin Franklin  
 Bâtiment Le Phoenix  
 85000 LA ROCHE-SUR-YON

Urbaniste-Paysagiste

46 rue Benjamin Franklin - BP 50352  
 85009 LA ROCHE-SUR-YON CEDEX  
 Tél. 02 51 37 27 30 - contact@verstrada.fr

Géomètre - Expert - BET VRD

www.geouest.fr

46 rue B. Franklin - BP 50352  
 85009 LA ROCHE-SUR-YON CEDEX  
 Tél. 02 51 37 27 30 - contact@geouest.fr



www.geouest.fr